

# QU'EST-CE QUE LE SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ?



Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) est un acteur public créé par quatre Communautés de Communes de Maine-et-Loire (Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance, Vallées du Haut Anjou).

## 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



## NOTRE MISSION

Organiser la gestion de l'eau potable avec :

### SOLIDARITÉ

Mutualisation des moyens et des ressources sur l'ensemble du territoire.

### RESPONSABILITÉ

Entretien des infrastructures et préservation de la qualité de la ressource pour les générations futures.

### PRODUCTION



### stockage

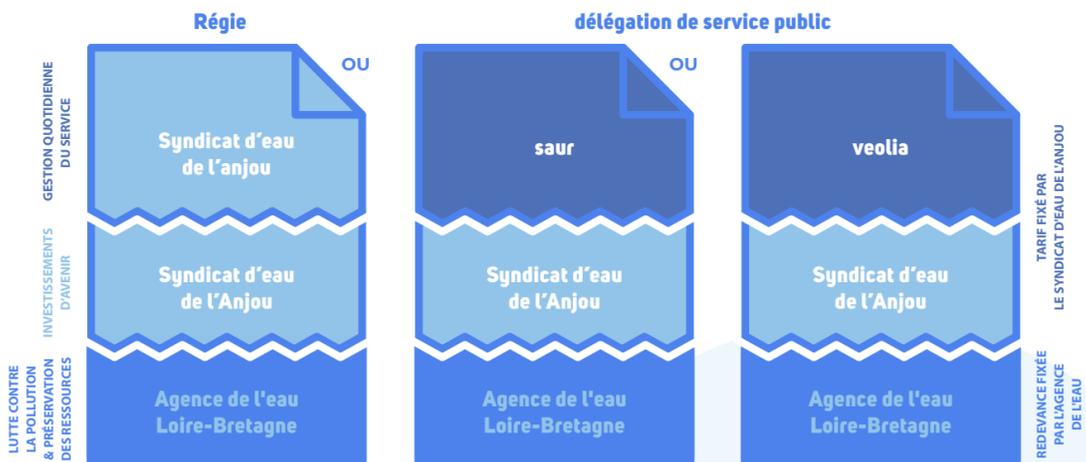


### distribution



## À QUOI SERT VOTRE FACTURE D'EAU POTABLE ?

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou ne perçoit pas l'intégralité du montant de votre facture, qui se représente selon l'un de ces trois schémas en fonction du mode de gestion de votre secteur :



## COMMENT EST FIXÉ LE PRIX DE L'EAU SUR MON TERRITOIRE ?

Le prix de l'eau est fixé au mois de décembre par les élus délégués du Syndicat d'Eau de l'Anjou. En 2023, il existe 19 tarifs de secteur, allant de 2,31 à 3,06 €/m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, que les élus font converger un peu plus chaque année.

EN **2026**

par solidarité tous les abonnés paieront l'eau potable au même prix.

## QUEL EST LE BUDGET 2023 DU SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ?

